MAIRIE de la BOISSIERE
HERAULT
22 AVR. 2021
AFFICHÉ le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 17 AVRIL 2021

Présents : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, HOCHART Danièle, LAINé Sébastien, LANOT Monique, LEGRAND Magda, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SCHUEHMACHER Jérôme
Excusées ayant donné pouvoir : GENTILHOMME Céline (pouvoir à M. LAINé), MALAVAL Céline (pouvoir à M. SCHUEHMACHER), SARROUY Edwige (pouvoir à M. MARTINEZ)
Absente : DESCAILLAUX Arlette

1. A 12 voix pour et 2 voix contre (MARTINEZ), les taux des impôts locaux 2021 sont fixés comme suit (pas d'augmentation des taux) :
* Foncier bâti : 42.07 % (taux TFPB communal 2020 + taux TFPB départemental 2020, correspondant au transfert de TFPB du département vers la commune comme prévu par l'article 16 de la loi des finances 2020 poursuivant la suppression de la taxe d'habitation)
* Foncier non bâti : 77.25 %

2. Pas de questions orales

Vu pour être affiché le 22 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités locales.
Fait à La Boissière, le 20 avril 2021,

LE MAIRE,
Jean-Claude CROS

MAIRIE DE LA BOISSIERE (Hérault)